Communiqué de presse
Le 4 mars 2022, à Bruges

« Pour relever le défi du renouvellement des générations d'agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine, jouons collectif ! »

Le 2 mars 2022, le Salon International de l'Agriculture de Paris a été l'occasion pour la Safer Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Patrice COUTIN, de signer 4 conventions de partenariat au service du renouvellement des génération en agriculture, avec :

- la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, représentée par son Président Franck DAUBIN,
- la Société Coopérative Agricole du Ribéracois (SCAR), représentée par son Président Jean Jacques GENDREAU,
- la Coopérative Océalia représentée par son Vice-président Frédéric BOURSIQUOT,
- et la Fédération Régionale CUMA de Nouvelle Aquitaine, représentée par son Président Sébastien REYNIER.

« Ces partenariats poursuivent le même objectif : relever le défi du renouvellement des générations d'agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine, introduit Patrice COUTIN. *Pour cela, nous devons conjuguer les compétences, coordonner les actions et travailler ensemble, que nos conseillers puissent échanger régulièrement sur le terrain et faire vivre ces conventions. Pour relever ce défi au cœur de multiples enjeux sociétaux, jouons collectif ! »*

Franck DAUBIN, président de la Fédération Régionale des GDS, Frédéric BOURSIQUOT, vice-président de Océalia, Patrice COUTIN, président de la Safer Nouvelle-Aquitaine, Jean-Jacques GENDREAU, président de la SCAR, et Sébastien REYNIER, président de la Fédération Régionale des CUMA

(photos à télécharger en cliquant ici)

Vérifier l'état sanitaire du cheptel pour sécuriser la transmission

Afin de sécuriser la transmission des exploitations d'élevage et de permettre aux nouveaux installés une reprise dans les meilleures conditions, Safer et Fédération Régionale des Groupement de Défense Sanitaire (GDS) s'engagent à collaborer pour informer les cédants et les repreneurs potentiels de l'état sanitaire du cheptel lors des projets de transmission des exploitations d'élevage.

« Le sanitaire animal, c'est la cheville ouvrière de l'élevage » précise Franck DAUBIN. *« Nous avons tellement de belles races en Nouvelle-Aquitaine, de nombreuses exploitations à transmettre, mais aussi un déficit de vocations. Dans ce contexte, nous devons renforcer les actions sanitaires dans la région et accompagner les nouveaux installés, de plus en plus non issus du milieu agricole et ne maitrisant pas toutes les composantes sur l'état sanitaire des cheptels à reprendre. »*

Alléger les frais d'acquisition pour les nouveaux installés

La convention signée entre la Safer et la Coopérative SCAR vise à compléter le dispositif de portage foncier[1] accompagnant une acquisition progressive dans le cadre d'une installation agricole. Ce dispositif, mis en place par la Safer et la Région Nouvelle-Aquitaine, qui prend en charge les frais d'acquisition, a été consolidé par l'intervention du Conseil départemental de la Dordogne, qui prend en charge 50% des frais financiers de portage. Dans le cadre général, le jeune installé conserve 50% des frais financiers à sa charge. La convention signée le 2 mars définit les conditions pour bénéficier d'une prise en charge de ces frais financiers restants à sa charge, s'il est adhérent à la coopérative.

« Nous étions demandeurs d'un partenariat avec la Safer, pour aider à l'installation de nouveaux agriculteurs adhérents, pour l'intérêt de la profession et de l'agriculture en général, indique Jean-Jacques Gendreau. *On pense à l'avenir de nos coopératives. Pour accompagner ce renouvellement, la SCAR a souhaité participer, aux côtés du Département, au dispositif de portage foncier mis en place par la Région et la Safer. »*

Etendre le partenariat

La convention signée ce 2 mars entre la Safer Nouvelle-Aquitaine et Océalia prend le relais d'un premier partenariat engagé en 2019 entre la Safer Poitou-Charentes et Océalia au service du renouvellement des générations et du maintien d'une agriculture dynamique et performante. Depuis, la Safer Nouvelle-Aquitaine est née de la fusion des 3 Safer régionales et parallèlement, la Coopérative Océalia a fusionné avec la coopérative Natéa, positionnée sur les départements de l'ex-Limousin. Ainsi, le nouveau périmètre d'action couvert par la convention intègre, en plus des 4 départements de l'Ex-Poitou-Charentes, le département de la Dordogne et les 3 départements de l'Ex-Limousin. La convention définit les modalités d'un dispositif d'intervention foncière permettant, auprès des adhérents de la coopérative, d'accompagner des porteurs de projet en facilitant leur installation, de conforter les exploitations agricoles à consolider, de mieux connaitre les exploitations à transmettre et le foncier agricole qui se libère, et d'oeuvrer sur la reprise des exploitations agricoles sans successeur.

« Dans le cadre de ce partenariat, Océalia participe également au dispositif de portage foncier[1], précise Frédéric BOURSIQUOT. *La coopérative prend en charge la moitié des frais financiers pour ses adhérents nouveaux installés, et se porte caution sur une enveloppe de financement complémentaire de 200 000 € pour le foncier mais aussi pour les bâtiments. Cela a son importance en particulier dans les reprises d'exploitations d'élevage. »*

---

[1] Le portage foncier est un système d'acquisition progressive de foncier mis en place en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, certains départements, des coopératives et des banques. La Safer achète le foncier et le met à disposition des jeunes agriculteurs bénéficiaires en contrepartie du versement d'un acompte sur le futur prix d'achat, pendant 5 à 10 ans. Le portage foncier permet de différer l'acquisition du foncier non bâti et ainsi de sécuriser la viabilité économique des projets d'installations agricoles.

Mutualiser les initiatives et les moyens

La convention conclue entre la Safer et la Fédération Régionale des CUMA Nouvelle-Aquitaine permet l'addition des initiatives et des moyens développés par les deux structures qui coopèrent pour renforcer l'accompagnement des adhérents des CUMA et faciliter l'intégration des nouveaux installés dans les réseaux coopérateurs (intégration des entrants, rationalisation des investissements…). L'objectif est de mieux connaitre les exploitations à transmettre, d'œuvrer à la reprise des exploitations agricoles sans successeur, d'accompagner les porteurs de projet, et de sécuriser les transmissions par l'expertise du matériel à transmettre.

« Nous sommes satisfaits de pouvoir signer cette convention, se réjouit Sébastien REYNIER. *Les CUMA en Nouvelle-Aquitaine, c'est 1 660 CUMA et 44 000 agriculteurs adhérents. Quand on sait que la moitié des agriculteurs vont prendre leur retraite d'ici quelques années, il est important de tous se mobiliser pour qu'il y ait de nouveaux installés, que l'on puisse les accompagner et les intégrer dans les groupes existants. »*

CONTACT PRESSE

Magali Fronzes, responsable communication Safer Nouvelle-Aquitaine
05 56 69 61 62 - m.fronzes@saferna.fr

A PROPOS

Safer Nouvelle-Aquitaine

La Safer, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, est l'opérateur foncier de l'espace rural et périurbain. Société anonyme sans but lucratif, la Safer met en œuvre des missions d'intérêt général au service des politiques publiques :

- Dynamiser l'agriculture, les espaces forestiers et contribuer au renouvellement des générations
- Accompagner le développement local
- Protéger l'environnement, les paysages, et les ressources naturelles
- Assurer la transparence du marché foncier rural et sa régulation

L'activité de la Safer en 2020 :

- 1 743 transactions accompagnées par la Safer, portant sur 13 900 ha, sur tous types d'exploitations agricoles ou propriétés rurales
- 4 946 ha attribués au profit de 386 jeunes agriculteurs préparant leur installation, s'installant ou récemment installés
- 2 994 ha portés[2] par la Safer au profit de l'installation de 159 jeunes agriculteurs pour un montant total de 17,5 M€
- 607 ha stockés[3] par la Safer pour un montant total de 2,8 M€
- 114 jeunes agriculteurs bénéficiaires du « FASCINA[4] » pour un montant total attribué de 243 300 €

Plus d'informations sur www.saferna.fr

---

[2] Le portage foncier est un système d'acquisition progressive de foncier mis en place en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, certains départements, des coopératives et des banques. La Safer achète le foncier et le met à disposition des jeunes agriculteurs bénéficiaires en contrepartie du versement d'un acompte sur le futur prix d'achat, pendant 5 à 10 ans. Le portage foncier permet de différer l'acquisition du foncier non bâti et ainsi de sécuriser la viabilité économique des projets d'installations agricoles.

[3] En partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Safer stocke des propriétés agricoles dans l'attente d'une transmission à des jeunes agriculteurs, soit non identifiés à ce jour, soit qui finalisent leur formation agricole ou leur dossier de financement.

[4] Ce fond, instrument financier mis en place par la Safer Nouvelle-Aquitaine, prend en charge tout ou une partie des frais d'acte lors d'une acquisition réalisée par un jeune agriculteur auprès de la Safer.

Fédération Régionales des Groupements de Défense Sanitaire (GDS)

Dans le cadre de leurs missions, les GDS représentent, défendent et accompagnent les éleveurs dans la protection et l'amélioration de l'état sanitaire des animaux. La Fédération Régionale des GDS coordonne les actions sanitaires conduites dans la région.

Société Coopérative Agricole du Ribéracois (SCAR)

Créée en 1935, la Société Coopérative Agricole du Ribéracois, forte de ses 110 collaborateurs, est implantée dans toute la moitié Nord de la Dordogne et dispose de 3 sites en Charente. Elle regroupe 1 200 adhérents actifs. Le chiffre d'affaires moyen annuel de la coopérative s'élève à 50 millions d'euros, et la collecte à 110 000 tonnes en moyenne.

La coopérative agricole représente 4 secteurs d'activité diversifiés :
- Commercialisation de céréales (45% du chiffre d'affaires)
- Agrodistribution (30%)
- Elevage (alimentation et matériel) (15%)
- Magasins grand public (10%)

Plus d'informations sur www.scar-dordogne.com

Océalia

Océalia est un Groupe Coopératif du secteur agroalimentaire (céréales, viticulture, élevage, jardineries…) présent sur 11 départements et composé de 1 533 salariés répartis entre la coopérative et ses filiales.

Chiffres clés 2020/2021 :
- 810 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 10 000 adhérents actifs, céréaliers, éleveurs, viticulteurs

Plus d'informations sur www.ocealia-groupe.fr

Fédération Régionale des CUMA de Nouvelle-Aquitaine

La Fédération Régionale des CUMA de Nouvelle Aquitaine promeut les intérêts des 1660 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole de la région (CUMA). Elle coordonne leurs projets d'envergure régionale.

Pilotée par un Conseil d'administration où toutes les fédérations départementales sont représentées de façon équilibrée, la Fédération Régionale des CUMA a pour vocation de :
- Représenter les Cuma auprès des partenaires régionaux
- Assurer la coordination et l'animation de la vie fédérative
- Négocier des programme et dispositifs régionaux de soutien aux Cuma
- Assurer la veille en matière de recherche, développement, innovation
- Proposer une dynamique de formation régionale

Plus d'informations sur www.nouvelle-aquitaine.cuma.fr